



Département du Calvados

Commune d'Argences

Extrait de la séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 5

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, M. Nicolas ESNAULT, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au Maire, M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Stéphanie PACCAUD, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Richard MARTIN, M. Philippe OUVRARD, Mme Françoise BERTHOME, M. Mickaël ANDRE.

Absents avec procuration de vote

Mme Martine BUTEUX représentée par Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Marianne TURPIN représentée par M. Nicolas ESNAULT, Mme Monique SIMONNET représentée par Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Christelle BEAUDOUIN représentée par M. Emmanuel REINE, M. Michaël VILALTE-HEUZE représenté par M. Richard MARTIN.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Emmanuel BERTHELOT

Délibération n°2026-049 Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2025

Rapporteur

Lydie MAIGRET

Vu l'avis de la commission finances du 21 mai 2026.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter des budgets 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'exercice 2025.

Le compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats et du bilan. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

Résultat de l'exercice		2025	
		Fonctionnement	Investissement
A	Recettes	4 867 927,39	773 350,23
B	Dépenses	3 883 973,23	1 134 896,99
C	Solde d'exécution (A-B)	983 954,16	- 361 546,76
Résultat intermédiaire		Fonctionnement	Investissement
C	Solde de l'exécution	983 954,16	- 361 546,76
D	Résultat reporté (N-1)	3 542 738,32	- 133 161,95
E	Résultats intermédiaires (C+D)	4 526 692,48	- 494 708,71
Restes à réaliser		Fonctionnement	Investissement
F	Solde des Restes à réaliser N		- 195 598,78
G	Résultat cumulé à affecter (E+F)	4 526 692,48	- 690 307,43

A l'instar de l'approbation du Compte Administratif, le Maire doit quitter la salle au moment du vote du CFU.

Il est proposé d'autoriser la désignation du président de séance à main levée.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	22	Procurations	5	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **AUTORISE** la désignation du président de séance à mainlevée,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et leurs avenants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Il est proposé de désigner Lydie MAIGRET comme présidente de séance.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	22	Procurations	5	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **DESIGNE** Lydie MAIGRET présidente de séance,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et leurs avenants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Il est proposé d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	5	Votants	26
Abstentions	0	Contre	0	Pour	26

- **CONSTATE** le retrait du Maire,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et leurs avenants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

